

Chambre Départementale de la Corse du Sud

De: Zerubia COMMUNE <mairiezerubia@orange.fr>
Envoyé: mardi 22 novembre 2016 17:54
À: chambre2a@notaires.fr
Objet: DROIT DE PREEMPTION

Maître CUTTOLI,

Suite à votre courrier du 07/11/2016, je tiens à porter à votre connaissance qu'aucun droit de préemption n'a été instauré sur notre commune.

Cordialement,

Le Maire,

R. LUCCHINI